



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 10/11/2023

ID : 063-216304303-20231024-231024_2-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT JEUNES POUSSÉS 2023/2024

ENTRE

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, représentée par son Président en exercice, M. Tony BERNARD, en vertu de la délibération du Bureau communautaire du 7 septembre 2023, domiciliée au 47 avenue du Général de Gaulle, 63300 THIERS.

ET

La Commune de Thiers, représentée par son Maire en exercice, M. Stéphane RODIER, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 2023, domiciliée au 1, rue François Mitterrand, 63300 THIERS.

ET

La Communauté de communes Entre Dore et Allier représentée par sa Présidente en exercice, Mme Elisabeth BRUSSAT, en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 3 octobre 2023, domiciliée au 29, avenue de Verdun, 63190 LEZOUX

ET

La Commune de Courpière représentée par son maire en exercice, M. Laurent CLIVILLÉ, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2023, domiciliée Place de la Cité Administrative, 63120 COURPIERE

PRÉAMBULE

Les collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) cités ci-dessus ont posé les bases d'une coopération sur la programmation jeune public « jeunes poussés » en 2015. Fort de ce

partenariat, il est proposé une nouvelle convention pour 2023-2024 qui reprend les objectifs suivants :

- Mutualisation et organisation d'une communication commune et spécifique à l'offre culturelle en direction du jeune public ;
- Mutualisation pour l'organisation du lancement de saison et d'une tournée d'un spectacle ;
- Organisation d'une exposition itinérante accompagnée d'ateliers de pratique.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne engage et porte l'ensemble des dépenses liées à la saison jeune public partagée, et bénéficie des subventions sollicitées. Pour ce faire, les partenaires participent conjointement aux frais de remboursement des dépenses liées au projet, conformément au budget prévisionnel ci-après.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a deux objets :

1. Partenariat et mutualisation technique

Les collectivités et EPCI nommés ci-dessus souhaitent affirmer leur partenariat et s'engagent à participer à la définition et à l'élaboration de cette action culturelle collective qui portent sur :

- La conception d'une stratégie de communication dédiée au jeune public,
- La conception et la diffusion d'une plaquette dédiée,
- L'organisation d'une inauguration commune. En 2023, il a été convenu que le lancement se déroulerait à Lezoux,
- L'organisation de la tournée du spectacle « C'est peut-être » par le Cirque Pépin en février 2024,
- L'organisation de la tournée d'une exposition par Tonimage, artiste retenu pour la saison 2023-2024, accompagnée d'ateliers de pratique artistique.

2. Participation financière

Les communes de Thiers et Courpière, les Communautés de Communes Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne ont décidé de partager les frais sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
RESSOURCES INTERNES (RH, déplacements, frais de structure)	8 100 €	Ressources internes (RH, déplacements, frais de structure)	8 100 €
OUVERTURE DE SAISON Spectacle « La leçon du Montreur » Technique Hébergement en DP pour 3 personnes Déplacements Droits d'auteur SACEM/SACD Restauration, goûter, courses	1 600 € 250 € 330 € 320 € 400 € 600 €	Autofinancement des collectivités/EPCI CCTDM : 5 000€ Ville de Thiers : 3 500€ Ville de Courpière : 1 800€ CCEDA : 3 000€ Prise en charge directe des frais de bouche liés à la tournée et aux ateliers	13 300 € 430 €
TOURNÉE Spectacle « C'est peut-être », 6 jours de représentations, FD inclus Hébergement en DP pour 3 personnes <i>Déjeuners à la charge de chaque lieu d'accueil - Pas de droits</i>	6 700 € 1 200 € 360 €	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes <i>Culture en territoires/Scènes en territoire</i>	5 000 €
EXPOSITIONS ET ATELIERS ITINÉRANTS Intervention de Tonimage : -Exposition itinérante x4 lieux -Ateliers x8 -Frais de déplacements -Fournitures <i>Déjeuners à la charge de chaque lieu d'accueil</i>	2 900 € 70 €	Conseil départemental du Puy-de-Dôme <i>Aide aux projets territoriaux de lecture publique</i>	1 000 €
COMMUNICATION Impression supports 23/24 > programmes 8000 ex > 40 affiches abri-bus > 200 affiches A3 > 200 marque-page Création univers graphique 23/24	5 000 € 1 000 €	Parc Naturel Régional Livradois-Forez <i>Prise en charge de l'illustration</i>	1000 €
Total	28 830 €	Total	28 830 €

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

Pour la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, définie comme chef de file :

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne assure l'organisation administrative de la saison ainsi que la conception des supports de communication. Elle engage l'ensemble des dépenses présentes au budget et est destinataire des recettes.

Elle émet les titres de recettes correspondant à la participation des collectivités et EPCI partenaires.

Pour les quatre partenaires :

Les quatre partenaires engagés dans le projet, versent leur participation à hauteur des sommes indiquées dans le budget prévisionnel.

Chacune prendra à sa charge les frais de restauration et les droits d'auteur correspondant à l'accueil du spectacle de la tournée sur son territoire.

Chacun participera à la diffusion des supports de communication et tiendra l'état de ses stocks à jour.

Chacun fera le relai du bilan moral des évènements accueillis.

En cas de recettes inférieures :

En cas de recettes inférieures à 6000€ (addition des subventions régionale et départementale), la somme nécessaire à l'équilibre du budget sera répartie entre les 4 partenaires et donnera lieu à un avenant. La répartition sera réalisée comme suit :

37,5% pour la Communauté de communes Thiers et Montagne

26,5% pour la Ville de Thiers

22,5% pour la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

13,5% pour la commune de Courpière

A cette somme s'ajoutera la participation initiale conformément au budget prévisionnel présenté :

CCTDM : 5 000€

Ville de Thiers : 3 500€

CCEDA : 3 000€

Ville de Courpière : 1 800€

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la signature des parties et durera le temps de l'action.

ARTICLE 4 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige né de l'exécution des présentes et qui ne pourrait trouver de solution amiable sera porté à la connaissance du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en 4 exemplaires à Thiers, le 25/08/2023,

Président de la Communauté de Communes Thiers Dore et
Montagne
Tony BERNARD,

Maire de Thiers
Stéphane RODIER,

Présidente de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier
Elisabeth BRUSSAT,

Maire de Courpière
Laurent CLIVILLÉ,